

Intervention de l'association Grisélidis, le 20 sept 2018 de 13h-17h au CPEF Grenoble Gambetta

M. Wendenbaum

Présentes : 13 CCF, 2 membres de l'équipe transversale, 3 membres du CA
Les formateurs : June (chargé de com') et Julie (resp. de la recherche financement et lobby)

Qui et comment agit cette association de santé communautaire ?

Griselidis existe depuis 18 ans. Les mbrs font des maraudes sur site mais aussi dématérialisé sur internet. Une grande partie de leur activité consiste à faire :

- de la prévention VIH/Sida
- de l'aide à l'accès aux droits (perm juridique)
- de la formation de professionnels

Mais aussi de contribuer à favoriser des recherches/actions avec des sociologues et de lutter contre les discriminations avec l'appui de leur avocate

1^{ère} partie

Travail sur les représentations des travailleurs/euses du sexe

2^{ème} partie

Il n'existe pas un profil type de travailleur/euse du sexe, grd diversité des situations.
Difficulté d'avoir des chiffres sur la prostitution

L'association Grisélidis rencontre 400-500 personnes dans la rue chaque année à Toulouse dont 95% de femmes cis-genre, 4% de femmes trans, 1% HSH

Evolution :

- Grand transfert de la rue vers internet
- Hausse de la prostitution de personnes migrantes
- Hausse de la prostitution masculine, de manière informelle (dans sauna, sexshop, bar)
- Prostitution repoussée vers l'extérieur des villes

« Aller vers » dans la rue

- 98% des personnes rencontrées sont migrantes, en majorité originaires des territoires sub-sahariens et 30% originaires des pays de l'est (ex : Bulgarie, Roumanie, Albanie)
- 72% des personnes ont moins de 30 ans / 28% entre 30-60 ans / 1% ont plus de 60 ans

Sur internet

- L'association touche 1500 personnes
- 54% de femmes cis-genres et trans et 56% d'hommes cis, avec une explosion des jeunes hommes trans sur internet via les sites d'escort et de petites annonces, les réseaux sociaux etc
- Nombreuses femmes migrantes sur internet.

Les femmes migrantes sont très craintives même face aux associations du type Grisélidis

Nombre de ces femmes ont été exposées à des violences sexistes (mutilations, mariages forcés, violence conjugale..)

Nombreuses sont également celles qui sont mères et assument seule la charge financière et éducative.

Les hommes sont eux souvent en rupture familiale.

Beaucoup de trans sont dans des difficultés liées au changement d'état civil.

Toutes ces personnes sont dans une grande précarité : sans logement fixe, dans des camps,...les dispositifs d'hébergement d'urgence sont saturés.

Pour certaines, l'activité de prostitution est ponctuelle ; pour d'autres, elle est régulière.

- Elles ont toutes une marge de choix : une situation de consentement plus au moins large

Le cadre légal

* 3 systèmes de pensées

1/ la thèse abolitionniste

Les personnes prostituées sont des victimes à protéger.

Ceci est la thèse majoritaire en Europe dont en France depuis 1946 (loi de Marthe Richard qui a fermé les maisons closes)

2/ l'approche réglementariste

Les conditions d'exercice doivent être réglementées mais la prostitution est une réalité sociale (ex : la Belgique loue des locaux aux prostituées, en Suisse elles sont obligés de se déclarer, ...)

3/ le prohibitionnisme

Le client, le proxénète, la prostituée sont des criminels et sont condamnés sévèrement pour l'exercice de cette activité (ex : en Chine, usa)

* Les lois de référence

▶ loi 2003 : loi sur le racolage passif abrogé en 2016

▶ Remplacée en avril 2016 par la loi de pénalisation des clients avec :

- Un volet répressif qui pénalise le client avec amende et stage de sensibilisation
- Une volet social : parcours de sortie de la prostitution via la proposition d'un titre de séjour de 6 mois renouvelable pendant 2 ans et une allocation de 330 euros/mois non cumulable avec le RSA + prouver sa volonté d'intégration.

▶ Loi sur le proxénétisme : il y a 3 types de proxénétisme

La prostitution est légale en France mais on peut être pénalisés en cas de :

- 1) proxénétisme de contrainte : forcer quelqu'un à la prostitution
- 2) proxénétisme hôtelier qui pénalise l'hôtelier et propriétaire qui louent un logement aux prostituées
- 3) proxénétisme d'aide et de soutien : quiconque apporte son aide aux prostituées (ex : des femmes ne peuvent travailler ensemble car seront considérées comme les proxénètes les uns des autres ; ex : accompagner une prostituée sur son lieu de travail ; ex : bénéficier de l'argent d'une conjointe prostituée qd on est en couple)

Les prostituées doivent se déclarer en tant qu'auto-entrepreneuse et déclarer leur revenu fiscalement. Elles peuvent ainsi payer un loyer légalement, faire entrer de l'argent sur leur compte en banque etc.

La condamnation du proxénétisme hôtelier a pour conséquence de maintenir les prostituées dans la rue alors qu'elles sont également chassées de là. Elles finissent donc par louer des logements à des proprios véreux à des prix exorbitants car ils prennent des risques.

Certaines municipalités prennent des arrêtés anti-prostitution pour interdire certains territoires à la prostitution sous peine d'amende d'où l'éloignement des prostituées dans des zones isolées et d'où la répression plus forte de la police à leur rencontre. Concrètement cela signifie que certains citoyens ont le droit de circuler librement dans la ville et d'autres non.

Conclusion : tout ceci renforce le stigmate, les violences institutionnelles, les discriminations dans le domaine de la santé...situation renforcée par notre société patriarcale.

Le bilan de la loi 2016 n'a toujours pas été fait par le gouvernement. Mais les assoc communautaires de Toulouse réunies au sein du réseau 'parapluie rouge', ont fait un bilan scientifiques (voir synthèse du bilan sur leur site internet).

- Précarisation accrue des prostituées, beaucoup ont faim
- Les clients ont un fort pouvoir de négociation pour refuser la capote
- Les prostituées doivent se cacher pour négocier avec le client pour ne pas se faire choper par la police
- Les clients se raréfient donc on accepte n'importe quoi, à n'importe quel prix
- Les prix baissent
- L'exposition au VIH augmente
- La police met des amendes, ou demande aux prostituées de rembourser leurs clients : harcèlement policier
- La fermeture de certains sites internet du type VIVASTREET remet des prostituées dans la rue avec une hausse des conflits de territoire.

Le PF s'est positionné contre la loi 2016 depuis 2013.

Impact de ces lois sur le réseau de traite ?

Aucun impact car plus les politiques migratoires sont répressives, plus les parcours migratoires sont longs et plus le coût de la migration augmente : une femme pour payer sa dette va faire venir d'autres femmes pour se prostituer et payer ainsi sa dette...et ainsi de suite. Il s'agit là non de gros réseaux mais de micro-réseaux.

Certaines femmes qui ont fini de payer leur dette, mais continuent tout de même à se prostituer pour gagner de l'argent qu'elles mettront de côté pour elle.

Elles sont redevables au réseau d'être en France, de les avoir protégé contre les violences, de les avoir amené au travail, ce sont des compatriotes.

La relation au réseau est complexe.

➤ **Face au contexte des lois répressives et stigmatisantes, l'association Grisélidis a fait le choix de la santé communautaire comme levier d'action** (éducation populaire, anti psychiatrisation sont les bases des méthodes d'intervention)

Cette manière d'agir existe depuis les années 80 dans le contexte de l'épidémie de SIDA. Les victimes n'allaient pas vers le système de santé classique qui ne les considérait pas et se sont organisées elles-mêmes (Act up, Aides etc)

En matière de prostitution, il y a eu une grosse vague de migrantes de l'Est qui a désarçonné les assoc traditionnelles d'où l'idée de développer des travailleuses pairs et sortir des locaux pour faire des « aller-vers »

////